

AFFAIRE N°1.- Budget primitif 1968 des cantines scolaires.

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous soumettre le projet de budget primitif 1968 des cantines scolaires qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 131.364.550 Frs CFA.

Je vous demande de bien vouloir me faire connaître votre avis et de l'approuver éventuellement.

LE MAIRE.- A ce sujet, je dois vous dire que la participation de la Commune est de 33 millions. Nous donnons 10 Frs par élève et nous avons un peu plus de 16.000 rationnaires, ce qui fait que les 33 millions représentent exactement la somme de 10 Frs, à laquelle nous devons ajouter 25 Frs, alloués par le FASO. Il ne faut pas oublier que nous sommes obligés de payer en plus les frais d'acquisition de gaz qui sont assez élevés, plus de 3 millions par an. Dernièrement, sur la demande de l'Administration Supérieure et de Melle DEVEAUX, nous avons augmenté le salaire des cuisinières et des aides cuisinières, d'où une dépense supplémentaire d'une quinzaine de millions. Il nous a fallu trouver les fonds nécessaires à cette augmentation. En réalité, le budget des cantines scolaires est une charge assez lourde pour le budget communal. Nous avons eu à ce sujet une réunion avec M. DENNE, à laquelle assistait M. le Préfet. Je lui ai fait ressortir que la somme de 25 Frs qui nous était allouée par le FASO, ce qui fait 35 Frs avec notre participation, était nettement insuffisante pour donner des repas convenables aux enfants. Le riz a augmenté. Le Préfet nous a déclaré qu'à partir de la rentrée d'Août, une augmentation de 5 Frs de plus par rationnaire, nous serait probablement attribuée.

M. PARIS.- Je ferai une remarque en ce qui concerne la qualité de la nourriture qui est donnée aux enfants. 80 grs de riz, 70 grs de boeuf cru et 30 grs de nouilles ne constituent pas un repas pour des enfants.

D'autre part, les échantillons qui sont présentés lors d'une adjudication ne sont jamais conformes aux marchandises livrées. Exemple : la morue livrée dans les écoles est inconsommable. C'est inadmissible.

LE MAIRE.- Nous avons ici quelques instituteurs, Directeurs et Directrices d'écoles. Je voudrais leur demander si les denrées livrées sont vraiment de mauvaise qualité.

M. PARIS.- Je parle de cette affaire en tant que Conseiller Municipal.

M. DIJOUX.- Une circulaire a été transmise à tous les Directeurs et Directrices d'écoles, les invitant à téléphoner immédiatement à la Mairie lorsque les marchandises livrées ne <sup>sont</sup> pas satisfaisantes. Elles doivent être renvoyées. Le Directeur qui accepte de signer le bon de livraison de marchandises non conformes se rend complice puisque ces marchandises sont impropres à la consommation. Les marchandises seront rendues au fournisseur. Ainsi les plaintes portées sont nulles.

M. PARIS.- Je ne permettrai de vous répondre. Je suis intervenu de façon très calme. Je connais des Directeurs d'écoles qui ont refusé de signer des bons et ils ont été accusés.

M. DIJOUX.- Citez des noms je vous prie.

M. PARIS. - Je ne citerai pas de noms.

M. DIJOUX. - Dans ce cas la cause est entendue.

M. EVAN. - Nous avons des commissions chargées de ces questions, la Commission de l'Education Nationale.

LE MAIRE. - Les directeurs et directrices d'écoles devraient nous aider. Nous ne pouvons pas demander à des cuisinières ou des aides cuisinières de vérifier les livraisons de marchandises.

M. FONTAINE. - L'année précédente, à chaque fois que l'on me livrait des marchandises impropres, je téléphonais à M. MALET. On me répondait "on verra". Cette année, à la première livraison de morue inconsommable, j'ai également téléphoné. On m'a répondu que ladite morue était consommable.

M. PARIS. - Voici la preuve de ce que j'avançais. Dans le service municipal nous avons des gens chargés de la réception des marchandises. Ils doivent les refuser si elles sont inconsommables.

M. FONTAINE. - J'ai montré la morue à M. HOARAU.

LE MAIRE. - Je vais voir la question de plus près et demanderai aux directeurs et directrices des écoles publiques de la Commune de nous aider en exerçant une surveillance plus stricte.

M. BOURHIS. - Pourquoi a-t-on supprimé les légumes dans les menus des cantines scolaires ? De plus, au point de vue poisson, l'on a tendance à vouloir donner des conserves. Il me semble que le thon en boîte revient plus cher que le thon frais.

M. DIJOUX. - C'est inexact. Le thon frais est plus cher que le thon en boîte.

LE MAIRE. - De plus on ne trouve pas facilement de thon frais pour 16 000 rationsnaires.

M. DIJOUX. - Il s'agit d'assurer des calories aux enfants.

M. BOURHIS. - On ne donne pas des calories avec des os et des écailles.

M. PARIS. - Nous ne discutons pas précisément du budget des cantines scolaires, mais nous avons le droit, Monsieur le Maire, de faire des remarques qui nous semblent justifiées.

M. MAILLOT. - Monsieur le Maire, j'ai entendu dire qu'il y aurait bientôt un service de repas chauds à Moufia.

LE MAIRE. - Pour le moment la cantine scolaire est occupée par des classes. Nous verrons la question dès qu'elle pourra être rendue à son usage. Deux classes nouvelles vont être construites d'ici le 17 août prochain. A ce moment je pense que des repas chauds pourraient être donnés aux élèves admis à la cantine.

Mesdames et Messieurs je mets la question aux voix. Approuvez-vous le budget primitif des cantines scolaires ?

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
M. Beuis le 25 avril 1968  
P. le Préfet et par  
le Secrétaire Général  
Signé: Ph. Kerle